

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Avances sur subventions et participations 2015 à certaines associations ou établissements publics**

Séance du 18 décembre 2014  
Convocation du 12 décembre 2014  
Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre à 19 h 35 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le douze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mmes Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon

Etaient représentés :  
M. Thibault Hennion par M. Timothé Lefebvre,  
M. Hervé Douceron par M. Jean-Jacques Campan,  
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :  
M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 18 décembre 2014**

**OBJET : Avances sur subventions et participations 2015 à certaines associations ou établissements publics**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2015 selon les modalités suivantes :

<b>Association organisme bénéficiaire</b>	<b>montant</b>
Amicale du personnel	10 000 €
A.S.A.S. basket masculin	22 900 €
A.S.A.S basket féminin	20 000 €
Football Club de Sceaux	10 000 €
Tennis de table	21 000 €
Centre communal d'action sociale	250 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2014 seront inscrits au budget primitif de l'année 2015.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*M. [Signature]*